



Mairie de
Boissy La Rivière

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE

DELIBERATION 06/2025
De la commune de BOISSY LA RIVIERE

Séance du 13 mars 2025
Convocation : 06 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 13 mars à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur, Dominique LEROUX, Maire de Boissy la Rivière.

Présents: Patrice COCHET - Olivier LARCHER – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER — Gilles TOURNIER - Dominique LEROUX - Valérie JUNOT –Robert BECH— Bruno GAUFILLET –Virginie LAZA

Absents excusés: Pascal GUERIN

A donné pouvoir à: Véronique RIAUD à Dominique LEROUX, Vincent ROUDAUT à Olivier LARCHER

Secrétaire de séance : Stéphanie LEGRIS

Objet : Modification Tarification loyer logement auberge de l'Épi d'Or (gardien)

Le logement du gardien de l'auberge de l'Épi d'Or étant vacant depuis le mois de mai 2024, Il convient de procéder à la révision du montant mensuel du logement et de l'ouvrir à nouveau à la location.

À compter du 1^{er} novembre 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

DECIDE de fixer le tarif mensuel de location du logement de l'auberge de l'Épi d'or à 300.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à établir la convention et signer tous les documents relatifs à cette demande,

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire, dominique LEROUX

Fait à Boissy la Rivière

Le 13/03/2025